

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 juin 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain située 44, chemin de la Tassine à Saint Genis Laval et appartenant aux époux Charbin.

Cette parcelle, qui couvre une superficie d'environ 76 mètres carrés, a été nécessaire à l'élargissement de ladite voie et serait acquise suivant le compromis signé par les intéressés, aux conditions ci-après :

- une partie de 46 mètres carrés environ à titre gratuit, en vertu des dispositions du permis de construire, n° 98-204-98-0075 du 13 mars 1999,
- le surplus des 30 mètres carrés environ au prix de 15 000 F ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de construire n° 98-204-98-0075 du 13 mars 1999 ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 822 - dossier 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,